

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Masson, Mme Valérie Boyer, M. Leclerc, M. Vatin, M. Ramadier, M. Viala, Mme Corneloup,
M. Herbillon, M. Sermier, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Perrut, Mme Bazin-Malgras et
Mme Anthoine

ARTICLE 3

Alinéa 1

Remplacer la date :

16 avril 2019

par la date :

15 avril 2019

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après la diffusion des images de l'incendie le soir du 15 avril 2019, les dons pour la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris ont été effectués auprès de certaines fondations reconnues d'utilité publique. Il apparaît donc essentiel de préciser que cette souscription soit ouverte à compter du 15 avril 2019.